



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R76-2026-260

PUBLIÉ LE 25 JUIN 2026

Sommaire

SGAR Occitanie /

R76-2026-06-24-00002 - Arrêté portant composition du conseil
d'administration de l'EPF Occitanie (6 pages)

Page 3

SGAR Occitanie

R76-2026-06-24-00002

Arrêté portant composition du conseil
d'administration de l'EPF Occitanie



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

**Arrêté portant composition du conseil d'administration de
l'Établissement public foncier d'Occitanie**

**Le préfet de la région d'Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne
Commandeur de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

- VU** le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 321-1 et suivants et R. 321-1 et suivants ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n° 2008-670 du 2 juillet 2008 portant création de l'Établissement public foncier d'Occitanie, modifié ;
- VU** les arrêtés ministériels portant désignation au conseil d'administration de l'Établissement public foncier d'Occitanie des représentants des ministères du logement, de l'urbanisme, des collectivités territoriales et du budget ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 8 juin 2026 portant composition du conseil d'administration de l'Établissement public foncier d'Occitanie ;
- VU** les délibérations et décisions des ministères, collectivités, établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, associations départementales des maires et institutions socioprofessionnelles portant désignation de leurs représentants respectifs au conseil d'administration de l'Établissement public foncier d'Occitanie ;
- SUR** proposition du secrétaire général pour les affaires régionales d'Occitanie,

ARRÊTE :

Article 1 – Considérant les nouvelles désignations en qualité d'administrateurs au sein du conseil d'administration de l'EPF d'Occitanie par les collectivités, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre visés par l'article 5 1^{er} du décret n°2008-670 du 2 juillet 2008 et par les associations départementales des maires visées à l'article 6 dudit décret, la composition du conseil d'administration de l'EPF d'Occitanie, est fixée comme suit :

1, place Saint-Étienne
31038 Toulouse cedex 9
Tél. : 05 34 45 34 45
www.occitanie.gouv.fr

1/5

1°) Au titre des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

a) *Pour le conseil régional d'Occitanie :*

Titulaires	Suppléants
Mme Claire LAPEYRONIE	M. Samuel MOLI
M. Christian ASSAF	M. René MORENO
M. Jean-Louis CAZAUBON	Mme Mélanie TISNE-VERSAILLES
Mme Agnès LANGEVINE	Mme Judith CARMONA
Mme Florence BRUTUS	M. Bertrand VIVANCOS
M. Pierre LACAZE	M. Jean-Luc GIBELIN

b) *Pour les conseils départementaux :*

Département	Titulaires	Suppléants
Ariège	M. Jean-Paul FERRÉ	M. Jérôme BLASQUEZ
Aude	M. Alain GINIÈS	M. Hervé BARO
Aveyron	M. Christian TIEULIE	Mme Christine PRESNE
Gard	Mme Carole BERGERI	M. Christian BASTID
Haute-Garonne	M. Jean-Michel FABRE	M. Julien KLOTZ
Gers	M. Jean-Pierre COT	M. Dominique GONELLA
Hérault	Mme Gaëlle LEVEQUE	M. Vincent GAUDY
Lot	M. Rémi BRANCO	Mme Anne LAPORTERIE
Lozère	Mme Christine HUGON	M. Francis GIBERT
Hautes-Pyrénées	M. Marc BEGORRE	M. Laurent LAGES
Pyrénées-Orientales	M. Thierry VOISIN	Mme Martine ROLLAND
Tarn	Mme Maryline LHERM	Mme Nadia OULD-AMER
Tarn-et- Garonne	Mme Marie-Claude NÈGRE	M. Alain BELLOC

c) Pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre visés à l'article 5 1^c) du décret n°2008-670 du 2 juillet 2008 modifié :

EPCI	Titulaires	Suppléants
Montpellier Méditerranée Métropole	M. Stéphane CHAMPAY	M. Laurent NISON
CU Perpignan Méditerranée Métropole	M. Stéphane LODA	M. Edmond JORDA
CA Sète Agglopôle Méditerranée	M. Loïc LINARES	M. Hervé MARQUES
CA Béziers Méditerranée	M. Olivier PALANQUE	Mme Aurélie PACE
CA du Gard Rhodanien	M. Sébastien BAYART	Mme Julie MERCIER
CA Carcassonne Agglo	En cours de désignation	En cours de désignation
CA Alès Agglomération	M. Christophe RIVENQ	M. Max ROUSTAN
CA Hérault Méditerranée	Mme Martine HERBAUT	M. Stéphane PEPIN-BONET
CA Grand Narbonne	M. Jean-Louis RIO	M. Henri MARTIN
CA Nîmes Métropole	M. Pierre JAUMAIN	Mme Corinne GIACOMETTI
CA du Pays de l'Or	M. Sylvain LELIEVRE	Mme Céline LASSORT
CA Grand Albigeois	M. Bruno LAILHEUGUE	M. Jean-Pierre CASSAGNES
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	M. Michel BAYLAC	M. Paul RANCAN
CA Grand Cahors	M. Vivien COSTE	M. Jean-Luc MARX
CA Muretain Agglo	M. Thierry SUAUD	M. Alain SOTTIL
CA Rodez Agglomération	M. Jacques MONTOYA	M. Jean-Philippe KEROSLIAN
CA Tarbes Lourdes	M. Jean-Michel SEGNERE	M. Thierry LAVIT
CA Pays Foix-Varilhes	Mme Annie BOUBY	Mme Véronique RUMEAU
CA Gaillac-Graulhet Agglomération	M. Benjamin VERDEIL	M. Richard ANGOSTO

d) Pour les autres établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre visés à l'article 5 1°d) du décret n°2008-670 du 2 juillet 2008 modifié :

Association départementale des maires à l'origine de la désignation	Titulaires	Suppléants
Ariège	M. Marc SANCHEZ	M. Jean-Noël VIGNEAU
Aude	M. François DEMANGEOT	Mme Marie GRAUBY
Aveyron	M. Jean-Claude CARRIE	M. Jean-Sébastien ORCIBAL
Gard	Mme Muriel DHERBECOURT	M. Régis BAYLE
Haute-Garonne	En cours de désignation	En cours de désignation
Gers	M. Gérôme BEYRIES	M. Alexandre DUVAL
Hérault	En cours de désignation	En cours de désignation
Lot	M. Jean-Luc ESTRADEL	M. Maxime HUG,
Lozère	M. Michel GUIRAL	Mme Ginette BRUNEL
Hautes-Pyrénées	M. Jean-Pierre CAZAUX	M. Jérôme UCHAN
Pyrénées-Orientales	En cours de désignation	En cours de désignation
Tarn	M. Jean-Luc ESPITALIER	M. Éric ROZES
Tarn-et-Garonne	M. Bernard REY	M. Xavier PREVEDELLO

2°) Au titre des représentants de l'État :

Ministère représenté	Titulaires	Suppléants
Ministère chargé des collectivités territoriales	M. Yann GERARD secrétaire général de la préfecture du Gard	Mme Edwige DARRACQ, secrétaire générale de la préfecture du Tarn-et-Garonne
Ministère chargé de l'urbanisme	M. Fabrice LEVASSORT, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault	Mme Catherine CAROT, directrice départementale adjoite des territoires de l'Ariège
Ministère chargé du logement	Mme Rachel PUECHBERTY, directrice régionale adjointe, DREAL Occitanie	M. Pierre-Antoine MORAND, directeur départemental des territoires du Lot
Ministère chargé du budget	Mme Carole VASSAL, admini- stratrice de l'Etat à la direction départementale des finances publiques de l'Hérault	M. Lionel COLOMB, admini- strateur de l'Etat à la direction départementale des finances publiques de l'Hérault

3°) En qualité de représentants des institutions socioprofessionnelles :

- Pour la chambre de commerce et d'industrie de région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, M. Louis MADAULE, Vice-Président de la CCI Occitanie ;
- Pour la chambre régionale d'agriculture d'Occitanie, M. Denis CARRETIER, Président ;
- Pour la chambre régionale des métiers et de l'artisanat d'Occitanie, en cours de désignation ;
- Pour le conseil économique, social et environnemental régional d'Occitanie, M. Michel COLOMBIE, ou son suppléant M. Henri SALLANABE.

4°) En qualité de représentant de la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural :

- M. Frédéric ANDRÉ, directeur général de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural Occitanie, ou son représentant.

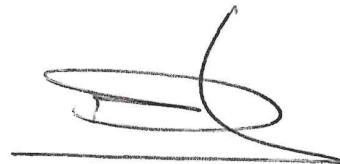
Article 2 – Le préfet de la région, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le contrôleur budgétaire, l'agent comptable et le directeur général de l'établissement assistant de droit aux réunions du conseil d'administration.

Article 3 – L'arrêté préfectoral du 8 juin 2026 portant composition du conseil d'administration de l'Établissement public foncier d'Occitanie est abrogé.

Article 4 – Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Toulouse, le

24 JUIN 2026

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Pierre-André DURAND

